



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 juin 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale
Madame Julie Cloutier	Adjointe administrative Service des affaires juridiques et du greffe

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2017
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente - 9297-8246 Québec inc. - Utilisation et entretien des sentiers, des parois d'escalade et des parcs
 - 2.3 Entérinement de signature - Entente de partenariat - Merrell Canada, La Cordée plein air inc. et Parc régional de Val-David-Val-Morin
 - 2.4 Autorisation de signature - Entente - Assurance et responsabilité civile - Expositions temporaires
 - 2.5 Autorisation de signature - Promesse d'achat - Portions du lot 2 990 802, cadastre du Québec (lots projetés)
 - 2.6 Autorisation de signature - Protocole d'entente - FILAU fibres internet Laurentides
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Autorisation - Location - Copieur Xerox WorkCentre C8070
 - 3.3 Renouvellement - Contrat d'assurances - Escalade de rocher et télémark
- 4 Travaux publics



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 4.1 Adjudication - Prolongement des services des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard - Appel d'offres 2017-009
- 4.2 Autorisation - Achat d'équipements - Service des travaux publics
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Autorisation - Demande de permis 2017-10007 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 5.2 Autorisation - Demande de permis 2017-10008 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 5.3 Demande d'aménagement de terrain: 2462, rue de l'Église
 - 5.4 Demande d'enseigne: 987, route 117
 - 5.5 Demande d'enseigne: 1055, route 117
 - 5.6 Demande de rénovation: 1480, chemin de la Rivière
 - 5.7 Demande de rénovation: 1984, route 117
 - 5.8 Demande de construction: 1280, rue Dion
 - 5.9 Demande de construction: 2432, rue Ulric-Ménard
 - 5.10 Dérogation mineure: 2432, rue Ulric-Ménard
 - 5.11 Recommandation de paiement - Michel Gareau électricien inc. - Aménagement au parc des Amoureux - Électricité
 - 5.12 Recommandation de paiement - Terre et Habitats inc. - Aménagement au parc des Amoureux - Plantation des végétaux
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
 - 6.2 Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Été 2017
 - 6.3 Approbation - Tarification - Tournage cinématographique
 - 6.4 Autorisation - Adhésion annuelle - Association québécoise du loisir municipal
 - 6.5 Autorisation - Soutien financier - Exposition "De la Chapelle au mur des Rapaces"
 - 6.6 Autorisation - Tournage de publicité sur le territoire
- 7 Avis de motion
 - 7.1 Avis de motion - Règlement numéro 721 amendant le règlement 692 afin d'actualiser le bassin de taxation et d'inclure les nouveaux secteurs
- 8 Projets de règlements
- 9 Règlements
- 10 Varia
 - 10.1 Demande d'évaluation d'impact environnemental
- 11 Documents déposés
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
 - 11.5 Dépôt du rapport motivé de la mairesse - Cas de force majeure



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.6 Dépôt - Pétition - Opposition à la construction d'un concessionnaire auto
en bordure de rivière

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Travaillons ensemble pour un développement harmonieux de la route 117

L'implantation prochaine d'un nouveau concessionnaire automobile le long de la 117 aura soulevé plusieurs réactions et questionnements sur le développement souhaité sur cet axe routier en grande partie bordé par la Rivière du Nord. Une pétition actuellement en circulation sur Facebook invite le promoteur à considérer un autre terrain pour son projet d'implantation et appelle à une réflexion sur le développement de la route 117, désignée comme corridor touristique au schéma d'aménagement de notre MRC.

De plus, on y propose une consultation publique afin d'assurer un développement commercial harmonieux de Val-Morin à Ste-Agathe avec le soutien des entreprises de plus en plus nombreuses à vouloir s'y implanter.

Après avoir reçu plusieurs communications à cet effet, il est évident que ce projet est au cœur de vos préoccupations et ce, avec raison.

Cependant, je tiens à vous rassurer que la municipalité est en mesure d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages commerciaux et industriels dans ce secteur tout en tenant compte de nos besoins économiques, de l'environnement et plus particulièrement de la santé de notre rivière.

Permettez-moi dans un premier temps d'indiquer que la suggestion de bloquer un projet déjà officiellement déposé exposerait notre municipalité à un recours juridique majeur car les règles de zonage actuellement en vigueur permettent les établissements de vente de véhicules dans ce secteur.

Il est important de savoir que la réglementation actuelle impose déjà plusieurs normes afin de minimiser les impacts négatifs des industries et des commerces sur le milieu et l'environnement dont le règlement sur les PIIA de la route 117. De plus, les judicieuses recommandations de notre comité sur l'environnement et le comité de l'urbanisme guideront notre conseil et le promoteur afin que ce projet réponde aux diverses attentes et s'intègre dans son milieu de façon écologique et durable.

À travers cette conjoncture, notre municipalité y trouve cependant une opportunité pour tenir compte de la sensibilité de plusieurs de nos



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

citoyens à l'effet d'accorder au développement du corridor touristique, industriel et commercial de la 117, à Val-David, une signature distinctive. À cet égard, nous travaillons actuellement avec une entreprise spécialisée en la matière sur le devenir commercial de Val-David afin de mieux planifier le développement futur de ce secteur. Nous pourrions ainsi mettre à jour les données que nous possédons et mieux guider nos décisions quant aux réels besoins de notre communauté.

J'invite donc tous ceux et celles qui ont à cœur le développement harmonieux de la 117, de nous aider à trouver des solutions novatrices et durables afin que ce corridor routier important puisse se développer en intégrant les valeurs de Val-David.

17-06-180

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-06-181

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-06-182

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Souper bénéfice - Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc.

21 juin 2017 - École Hôtelière des Laurentides de Sainte-Adèle

60 \$/pers. - taxes non applicables

Nicole Davidson

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-06-183

2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS, DES PAROIS D'ESCALADE ET DES PARCS

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 989 914, cadastre du Québec, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064, cadastre du Québec (anciennement l'Hôtel La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de randonnée pédestre et de vélo de montagne ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade;

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc., représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs, des sentiers aménagés et l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-06-184

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2.3 ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT - MERRELL CANADA, LA CORDÉE PLEIN AIR INC. ET PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU QUE le souhait des Municipalités du Village de Val-David et de Val-Morin est d'assurer un développement harmonieux du Parc régional de Val-David-Val-Morin;

ATTENDU le désir de la Municipalité de s'adjoindre des partenaires reconnus pour leur engagement dans la promotion des activités nature;

ATTENDU la confirmation d'une entente pour la production de la carte du réseau des sentiers du parc régional ainsi que la fourniture des vêtements des employés du parc régional;

ATTENDU QUE la volonté des entreprises Merrell Canada et La Cordée plein air inc. (les Entreprises) est de s'associer avec des partenaires gagnants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la signature avec Merrell Canada et La Cordée plein air inc. d'une entente de partenariat pour une période d'un (1) an incluant un programme de visibilité pour les partenaires;

QUE les Entreprises fourniront les vêtements adaptés aux saisons estivales et hivernales pour les employés des deux (2) secteurs du Parc régional de Val-David-Val-Morin;

QUE les Entreprises s'engagent à financer l'impression de la carte du réseau de sentiers du parc régional.

ADOPTÉE

17-06-185

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE - EXPOSITIONS TEMPORAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit régulièrement des exposants, artistes et artisans, lesquels exposent leurs oeuvres dans les locaux appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer des ententes quant aux couvertures d'assurance et à la responsabilité civile des exposants.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-06-186

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE D'ACHAT - PORTIONS DU LOT 2 990 802, CADASTRE DU QUÉBEC (LOTS PROJETÉS)

ATTENDU QU'à l'été 2016, les vendeurs ont manifesté leur intention à la Municipalité afin d'entreprendre un projet de construction sur le prolongement de la rue Ulric-Ménard;

ATTENDU QUE concurremment au projet des vendeurs, la Municipalité a acquis par le biais de la *Loi sur les compétences municipales* la rue Ulric-Ménard;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des opérations cadastrales visant à vendre une portion de la rue Ulric-Ménard aux vendeurs;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une transaction permettant aux vendeurs d'acquérir la rue identifiée au cadastre du Québec comme étant le lot 6 001 909, d'une superficie de 927 m²;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la promesse d'achat à intervenir entre la Municipalité et madame Karine Mathieu et monsieur Jean-François Giasson quant à la vocation du lot numéro 2 990 802, cadastre du Québec.

ADOPTÉE

17-06-187

2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - FILAU FIBRES INTERNET LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David fait appel aux services de FILAU pour offrir un service d'internet haute vitesse sans fil sur des secteurs de son territoire dépourvus de ce service, soit les secteurs Lac Paquin, Boisés Champêtres et Domaine Air-Pur;

ATTENDU QUE FILAU est une entreprise sans but lucratif ayant pour mission d'offrir des connexions à l'internet sur le territoire de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE pour offrir ce service et assurer une bonne qualité de service, la Municipalité doit faire l'acquisition de deux tours, et l'acquisition de service pour le montage et la fixation des tours;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise FILAU à commander deux tours, procéder à l'installation et le montage de ces dernières ainsi que la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

fourniture et l'installation des équipements électroniques requis pour le service internet pour un montant total maximum de 32 373,07 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour les secteurs Lac Paquin, Boisés-Champêtres et Domaine Air-Pur;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente de financement sans intérêt entre la Municipalité et FILAU fibres internet Laurentides prévoyant le remboursement de ladite somme de 32 373,07 \$ plus taxes au moyen de 20 \$ par mois par abonné, et ce pour un terme maximal de 3 ans.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-06-188

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mai 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 170687 à 170902 629 659,03 \$

ADOPTÉE

17-06-189

3.2 AUTORISATION - LOCATION - COPIEUR XEROX WORKCENTRE C8070

ATTENDU la fin de la location du copieur Xerox WC7556 le 27 juin 2017;

ATTENDU la nécessité de remplacer l'appareil en location par un appareil plus performant;

ATTENDU l'offre présentée par la firme Xerox en date du 8 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'offre présentée par Xerox et autorise la location d'un copieur de marque Xerox WorkCentre C8070 pour une période de cinq (5) ans au montant de 234,48 \$ par mois plus les taxes applicables;

QUE le coût d'impression facturable par Xerox est de 0,0075 \$ pour les copies en noir et blanc et de 0,0640 \$ pour les copies en couleur plus les taxes applicables;

QUE le directeur de la trésorerie, monsieur Lucien Ouellet, soit et est



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette location.

ADOPTÉE

17-06-190

3.3 RENOUELEMENT - CONTRAT D'ASSURANCES - ESCALADE DE ROCHER ET TÉLÉMARK

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la trésorerie à payer la somme de 2 630,75 \$ (taxes incluses) représentant le renouvellement de l'assurance escalade de rocher et télémark, en vigueur du 1er juin 2017 au 1er juin 2018, à Essor Assurances.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-06-191

4.1 ADJUDICATION - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ERNEST-BROUSSEAU ET ULRIC-MÉNARD - APPEL D'OFFRES 2017-009

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le prolongement des services des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard - Appel d'offres 2017-009;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 mai 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Construction T.R.B. inc.	378 408,94 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	369 735,92 \$
Les Constructions CJRB inc.	480 309,21 \$
Les excavations Gilles St-Onge inc.	583 402,11 \$
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	554 663,53 \$
David Riddell Excavation / Transport	430 605,56 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Inter Chantiers inc.	462 445,97 \$
----------------------	---------------

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Les Entreprises Claude Rodrigue inc., 2505, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R7;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 369 735,92 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE cette somme soit puisée à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

ADOPTÉE

17-06-192

4.2 AUTORISATION - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition des équipements suivants:

- Remorque Maxi-roule de type hydraulique 5'X10' pour un montant de 7 826,35 \$ taxes incluses;

- Chargeur et godet pour le tracteur Kubota pour un montant de 8 163,22 \$ taxes incluses;

QUE cette somme soit prise à même le fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT



N° de résolution
ou annotation

17-06-193

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10007 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Louis Auclair Barrette a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10007;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement numéro 602;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10007, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 7 880 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-06-194

5.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10008 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE 9254-5367 Québec inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10008;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement numéro 602;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

demande de permis 2017-10008, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 3 610 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-06-195

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2462, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Michel Trottier concernant les travaux d'aménagement de terrain au 2462, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les aménagements projetés s'harmonisent avec le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande d'aménagement de terrain numéro 2017-00029 au 2462, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 2 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-06-196

5.4 DEMANDE D'ENSEIGNE: 987, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Marc-André Ladouceur concernant le projet de modification de l'enseigne et de rénovation au 987, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne et de rénovation du bâtiment numéro 2017-00025 au 987, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 8 et 15 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-06-197

5.5 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1055, ROUTE 117

DEMANDE de madame Lise Catafard concernant le projet d'enseigne au 1055, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale de la route 117;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00026 au 1055, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 10 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-06-198

5.6 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1480, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de monsieur Luc Beaulieu concernant le projet de rénovation au 1480, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'aménagement des aires de stationnement doit fait l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2017-00018 au 1480, chemin de la Rivière, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 10 et 12 mai 2017, à la condition que l'espace de stationnement hors rue incluant l'allée véhiculaire soit composé d'une surface perméable de type pavé alvéolé ou gravier, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

17-06-199

5.7 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1984, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Joël Huneault concernant le projet de rénovation au 1984, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit éviter la composition de façades monotones;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit prévoir des éléments en saillies et des éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet de rénovation numéro 2017-00030 au 1984, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 8 et 15 mai 2017.

ADOPTÉE

17-06-200

5.8 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1280, RUE DION

DEMANDE de la Municipalité du Village de Val-David concernant la construction d'un bâtiment accessoire au 1280, rue Dion (parc Dion).

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux, des formes et volumes ainsi que des couleurs;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction numéro 2017-00031 au 1280, rue Dion (parc Dion), tel que démontré sur le plan daté du 11 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-06-201

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.9 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 2432, RUE ULRIC-MÉNARD

DEMANDE de monsieur Kinya Ishikawa concernant la construction d'un bâtiment accessoire au 2432, rue Ulric-Ménard.

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux, des formes et volumes ainsi que des couleurs;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction numéro 2017-00028 au 2432, rue Ulric-Ménard, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-06-202

5.10 DÉROGATION MINEURE: 2432, RUE ULRIC-MÉNARD

DEMANDE de monsieur Kinya Ishikawa relativement au 2432, rue Ulric-Ménard, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire:

- d'une superficie totale de 74,3 mètres carrés, soit 14,3 mètres carrés de plus que le maximum autorisé de 60 mètres carrés;

- d'une hauteur de 5,2 mètres, soit 0,70 mètre de plus que la hauteur maximum autorisée de 4,5 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00027, tel que démontré sur le document préparé par Patrice Germain, architecte, no PGA1612982, en date du 17 février 2017

1153



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado,
arpenteur-géomètre, minute 15656, en date du 29 mai 2017.

ADOPTÉE

17-06-203

5.11 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - MICHEL GAREAU ÉLECTRICIEN INC. - AMÉNAGEMENT AU PARC DES AMOUREUX - ÉLECTRICITÉ

ATTENDU la recommandation datée du 24 mai 2017, rédigée par
monsieur Nicolas Lesage, directeur de l'urbanisme, relativement au
paiement pour l'aménagement au parc des Amoureux - Électricité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à
Michel Gareau électricien inc. une somme de 5 173,88 \$ taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

17-06-204

5.12 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - TERRE ET HABITATS INC. - AMÉNAGEMENT AU PARC DES AMOUREUX - PLANTATION DES VÉGÉTAUX

ATTENDU la recommandation datée du 24 mai 2017, rédigée par
monsieur Nicolas Lesage, directeur de l'urbanisme, relativement au
paiement pour l'aménagement au parc des Amoureux - Plantation de
végétaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à
Terre et Habitats inc. une somme de 3 043,39 \$ taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-06-205

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU les demandes reçues;

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement de la somme indiquée à l'organisme suivant:

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général) :

- 200 \$ - Polyvalente des Monts (bourse Gala Méritas).

ADOPTÉE

17-06-206

6.2 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - ÉTÉ 2017

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session été 2017, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-06-207

6.3 APPROBATION - TARIFICATION - TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification pour des tournages cinématographiques ayant lieu dans le Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, à savoir:

Chalet d'accueil: 500 \$ / jour

Utilisation de site(s) de tournage: 500 \$ / jour

Employé: 55 \$ / heure / personne (les premiers 8 h - minimum 3 hrs)

85 \$ / heure / personne (pour plus de 8 hrs)

Véhicule: VTT & remorque: 30 \$ / heure

Camionnette: 30 \$ / heure



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

La présente résolution abroge la résolution numéro 16-04-136.

ADOPTÉE

17-06-208

6.4 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'Association québécoise du loisir municipal, et ce, au coût de 386,90 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

17-06-209

6.5 AUTORISATION - SOUTIEN FINANCIER - EXPOSITION "DE LA CHAPELLE AU MUR DES RAPACES"

ATTENDU QUE l'exposition "De la Chapelle au mur des Rapaces" de l'artiste multidisciplinaire René Derouin prendra assise à Val-David du 24 juin au 4 septembre 2017;

ATTENDU la notoriété de l'artiste et notre fierté d'accueillir chez nous cette exposition reconnue au delà des frontières;

ATTENDU QUE cette exposition d'envergure est coordonnée par le Centre d'exposition de Val-David;

ATTENDU QUE l'exposition "De la Chapelle au mur des Rapaces" sera installée dans la salle communautaire;

ATTENDU QUE l'installation nécessite des coûts supplémentaires notamment en regard de la sécurité du lieu, des assurances, de l'installation particulière des oeuvres, d'une promotion accrue et d'un accueil régulier pour la durée de l'exposition.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie une somme de 10 000 \$ au Centre d'exposition de Val-David pour couvrir tous les frais inhérents à cette exposition;

QUE cette somme soit puisée à même le surplus non affecté;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer une convention avec le Centre d'exposition de Val-David à cet effet;

QUE le conseil municipal autorise l'installation de quatre (4) panneaux de signalisation aux endroits suivants: bureau d'accueil touristique, Centre d'exposition de Val-David, devant la salle communautaire et au coin des rues Ste-Olive et de l'Église.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-06-210

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

6.6 AUTORISATION - TOURNAGE DE PUBLICITÉ SUR LE TERRITOIRE

ATTENDU QU'il s'agit d'un tournage pour une publicité de l'entreprise *Production Morrison* qui aura lieu entre le 13 et le 15 juin 2017;

ATTENDU l'autorisation de la Corporation du parc linéaire pour l'utilisation de la portion entre le km 44 et le km 46;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'entreprise *Production Morrison* à effectuer un tournage au Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, ainsi que sur le chemin du Pin, et ce, entre le 13 et le 15 juin 2017;

QUE l'entreprise doit se soumettre à la grille de tarification en vigueur au parc régional;

QUE l'entreprise prennent les dispositions nécessaires pour informer les citoyens du chemin du Pin de la tenue de ce tournage;

QUE l'entreprise transmette à la Municipalité l'autorisation de la Corporation du parc linéaire;

QUE le conseil municipal exige que l'entreprise fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle pour la durée du tournage.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-06-211

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 721 AMENDANT LE RÈGLEMENT 692 AFIN D'ACTUALISER LE BASSIN DE TAXATION ET D'INCLURE LES NOUVEAUX SECTEURS

Je, Kathy Poulin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 721 amendant le règlement numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation et d'inclure les nouveaux secteurs.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

9 RÈGLEMENTS

Aucun point.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

10 VARIA

10.1

10.1 DEMANDE D'ÉVALUATION D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Madame la conseillère Kathy Poulin dépose une demande d'évaluation d'impact environnemental pour le projet de construction d'un concessionnaire automobile sur la route 117. Madame la mairesse Nicole Davidson demande aux élus d'en faire lecture pour un prochain comité de travail.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 15 mai 2017.

11.2

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mai 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mai 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5

11.5 DÉPÔT DU RAPPORT MOTIVÉ DE LA MAIRESSE - CAS DE FORCE MAJEURE

Conformément à l'article 937 du Code municipal du Québec, la mairesse, madame Nicole Davidson, dépose un rapport motivé concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population. La mairesse n'a eu d'autre choix que d'ordonner les dépenses et d'attribuer les contrats pour remédier à la situation.

11.6

11.6 DÉPÔT - PÉTITION - OPPOSITION À LA CONSTRUCTION D'UN CONCESSIONNAIRE AUTO EN BORDURE DE RIVIÈRE

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition concernant l'opposition à la construction d'un concessionnaire auto en bordure de rivière.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-06-212

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 juin 2017 soit levée à 21 h 50.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Bernard Généreux
Directeur général
et secrétaire-trésorier